

01 octobre 2024

# Réduction du poids des bouteilles syndicales et collectives de la filière V&S

---

Appel à projet Adelphe 2024



Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des travaux de Recherche et Développement entamés par Adelphé depuis 2011 pour réduire les impacts environnementaux des emballages ménagers.

**Cet appel à projets s'adresse aux syndicats d'appellation viticoles susceptibles ou tout autre entité collective (association, fédération,...) ayant la capacité de porter un projet de bouteille normalisée sur un secteur/produit de la filière vins et spiritueux, de proposer un projet industrialisable de réduction de poids de leur bouteille syndicale et/ou collective.**

*\*A date, un metteur en marché (Producteur au sens de la REP), seul, ne peut être éligible.*

**Les dossiers de candidatures doivent être adressés à Adelphé au plus tard le 31/01/2025 – 23h59.**

Contact privilégié : **Pauline Tabourel à [p.tabourel@adelphe.fr](mailto:p.tabourel@adelphe.fr)**

## Présentation d'Adelphé

Société de services agréée par l'Etat, Adelphé est un éco-organisme, à but non lucratif, dont la mission est de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers graphiques ; particulièrement actif sur les filières des vins et spiritueux, des métiers de bouche et de la santé.

Grâce à l'écocontribution versée par les acteurs économiques de ces secteurs, Adelphé conseille les entreprises pour que leurs emballages soient mieux recyclés-réemployés-réduits, finance les collectivités locales pour collecter et trier ces emballages, et sensibilise ses publics sur les bonnes pratiques et les bons gestes à adopter.

Adelphé bénéficie par ailleurs d'importantes synergies avec Citeo, sa maison-mère, et met en œuvre des programmes d'actions communs pour atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat et l'Union Européenne.

En 2024, plus de 12 000 entreprises adhèrent à Adelphé et mobilisent plus de 80 millions d'euros pour développer ce modèle circulaire, contribuer à la décarbonation de l'économie et ainsi préserver l'environnement et la biodiversité.

## Contexte

La loi AGECE, le projet de règlement européen PPWR, et le cahier des charges de la REP emballages ménagers fixent un cadre ambitieux pour les emballages en France :

- A horizon 2030, - 15% d'emballages ménagers à usage unique par rapport à 2010 ;
- A horizon 2030, tous les emballages doivent être recyclables ;
- A horizon 2040, - 15% de déchets d'emballages par habitant par rapport à 2018 ;
- A horizon 2050, - 80% des émissions de CO2 pour le secteur de l'emballage.

Dans ce cadre, les travaux d'éco-conception des emballages tant au niveau de la prévention, de la réduction que de la recyclabilité s'accroissent.

**Adelphé souhaite accompagner les entreprises de la filière Vins à atteindre les objectifs réglementaires, à réduire l'impact environnemental associé à l'emballage majoritaire du secteur ; la bouteille en verre.**

## Appel à projets – Objectifs et principes

Adelphé souhaite renforcer les travaux réalisés sur la réduction des emballages, pour mieux cerner la possibilité technique, environnementale et économique de faire évoluer la conception des emballages ménagers.

**Cet appel à projet s'adresse aux syndicats d'appellation et toute autre forme d'organisme collectif portant une bouteille syndicale et/ou collective et souhaitant travailler sur la réduction du poids d'une ou de bouteilles en verre dédiées à ses vignerons/membres adhérents/associés.**

Adelphé propose un accompagnement technique et financier dans la démarche de réduction du poids de la bouteille, ouvert à toutes les maturités de projets et à toutes les étapes associées menant à une réduction effective :

- Etudes amont : Consommateur, benchmark, acceptabilité...
- Conception : Travail de la forme, hauteur, pique, blason, crans de repérages...
- Développement : Essais / plans / maquette / moules / tirages verriers...
- Tests : Sur ligne / conditionnement / stockage / livraison...
- Action de valorisation de la réduction effective : Temps forts/outils/supports pour valoriser la démarche d'allègement à destination des adhérents, à destination des consommateurs finaux / communication presse...

Le projet devra répondre à minima à ces critères :

- Nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous des 550g pour un vin tranquille
- Nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous de 835g pour un vin effervescent
- Nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous de 600g pour tout autre produit de la filière

Les résultats des **projets soutenus devront être traduisible sous la forme d'enseignements (constats, conclusions, recommandations générales, bonnes pratiques, axes de travail...)** permettant de faire évoluer à terme l'ensemble des emballages du secteur et d'améliorer la performance du dispositif. La reproductibilité de ces enseignements constitue une condition essentielle et déterminante du soutien d'Adelphé.

**Par ailleurs, Adelphé doit pouvoir disposer des droits de propriété intellectuelle sur les enseignements des projets soutenus, de manière à pouvoir les diffuser au sein de synthèses publiques, et ce en vue de permettre aux acteurs du marché intéressés de s'approprier le contenu du projet et les principaux enseignements. Les prototypes et emballages développés resteront la propriété des industriels du projet.**

### 1. Dossier de candidature

Les partenaires sont invités à constituer et à transmettre par voie électronique la **fiche de candidature**, proposée en ANNEXE 1 **au plus tard le 31/01/2025 – 23h59 à p.tabourel@adelphe.fr.**

**La sélection des projets interviendra au plus tard le 28/02/2025.** L'instruction des dossiers respectera les règles habituelles de confidentialité pour tous les documents transmis.

Adelphé informera les candidats au plus tard le **28/02/2025**. Le temps de candidature proposé étant long, Adelphé se réserve le droit de sélectionner des candidats avant cette deadline.

### 2. Sélection

**Adelphé sélectionnera les dossiers respectant les critères d'éligibilité et ce dans l'ordre de réception des dossiers de candidatures.** Il est entendu qu'Adelphé n'est pas tenue de sélectionner un nombre minimum de candidatures. Une fois l'enveloppe dédiée épuisée, la sélection de candidat ne sera plus possible.

### 3. Contractualisation

Pour les projets retenus à l'issue de la phase d'évaluation, **une convention de partenariat sera établie entre les parties.**

La signature des conventions se fera dès que possible après la sélection d'un dossier et par voie électronique.

## Durée du projet

La durée attendue d'un projet est comprise **entre 1 et 24 mois.**

## Enveloppe budgétaire

Les candidats doivent établir leur budget en fonction des caractéristiques propres à chaque projet et devront compléter l'ANNEXE 2 lors de la remise du dossier de candidature.

**Adelphé financera les projets sélectionnés en totalité, et ce dans une limite de cinquante mille euros hors taxes par projet.**

Si les dépenses liées au projet sont inférieures, Adelphé remboursera les dépenses à leur hauteur, dans la limite de 50K€HT.

Si les dépenses liées au projet sont supérieures, Adelphé remboursera les dépenses à hauteur de 50K€HT, le reste restera à la charge du candidat.

Les dépenses éligibles doivent avoir été facturées sur les années 2024, 2025, et 2026.

## Résultats attendus / Livrables

### 1) **Un document de synthèse technique restituant :**

Détails des principales étapes du projet, de leurs déroulés, de leurs coûts, de leurs résultats et de leurs enseignements ;  
Détails chiffrés de l'impact de ce projet, du nombre de bouteilles concernées / tonnages réduits de cette ou ces bouteilles sur N+1 ;

Des photos de la ou des bouteilles développées ;

Les axes, les promesses ou les retombées presse autour du projet ;

### 2) **Une note courte de communication** reprenant les informations diffusables publiquement, créant un socle utile aux actions de communication conjointe

devront être remis à Adelphé à la fin du projet.

Pour les projets de plus de 9 mois, une note de synthèse intermédiaire, faisant état de l'avancement des études et des principaux enseignements à date, devra également être produite et transmise à Adelphé (le timing sera acté lors de la réunion de lancement).

*La charge de travail nécessaire à la rédaction de ces livrables n'est pas négligeable et des ressources humaines devront être allouées afin de pouvoir répondre à ces attentes. Ces ressources seront comptabilisées dans l'enveloppe budgétaire. Certains porteurs de projet ont par le passé fait appel à des ressources externalisées afin de pouvoir assurer un suivi constant du projet.*

Dans le cadre du projet, **un comité de suivi sera mis en place.** Il comprendra des collaborateurs de Adelphé et Citeo et les membres désignés par le porteur de projet et ses éventuels partenaires. Les personnes désignées seront les interlocuteurs privilégiés des parties respectives, **ils définiront ensemble une fréquence de réunion pour le suivi de projet.**

## Confidentialité des résultats/livrables

Le régime de propriété et de confidentialité, des résultats et notamment des livrables du projet, figure au sein des Conditions Générales de Partenariat (CGP) figurant en annexe au présent appel à projet.

Adelphé et les candidats retenus s'accorderont sur les éléments du projet rendus publics, la vocation d'Adelphé étant de partager au maximum les résultats pour inciter et aider tous les organismes similaires et les metteurs en marché à suivre les bonnes pratiques.

Il est cependant rappelé que le caractère reproductible des résultats et la possibilité pour Adelphé de diffuser une synthèse publique du projet est une des conditions sine qua non de leur participation dans les projets.

## Critères d'évaluation des projets

### Pour être éligible, le projet doit :

- Être porté par un syndicat d'appellation viticole ou tout autre organisme collectif similaire (accompagné par un tiers si besoin) en charge de cette ou ces bouteilles collectives ;
- Concerner la réduction du poids d'une bouteille en verre de la filière vins et spiritueux française ;
- Répondant à un nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous de 550g pour un vin tranquille ;
- Répondant à un nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous de 835g pour un vin effervescent ;
- Répondant à un nouveau poids cible de la bouteille objet du projet, situé en dessous de 600g pour un tout autre produit issu de la filière ;
- Que le projet débouche sur une réduction de la bouteille concernée, à minima de :
  - 15% pour les vins tranquilles ;
  - 10% pour tout autre produit issu de la filière (hors vins effervescents) ;
- Et se réaliser dans les 24 prochains mois.

**Si les prérequis ci-dessus ne sont pas respectés, n'hésitez pas à nous contacter quand même, nous évaluerons ensemble le projet.**

**Les projets éligibles, seront sélectionnés dans l'ordre d'arrivée (le jour et l'heure d'arrivée faisant foi), jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible chez Adelphé.**

## Dépenses éligibles

L'enveloppe Adelphé propose de participer aux coûts suivants :

- Etudes amont de définition du besoin (perception vigneronne, perception consommateur, étude économique...);
- Travaux de conception avec un verrier ;
- Maquette verrière ;
- Echantillons/tirages tests verriers ;
- Tests en interne ou externe de la nouvelle solution (étapes de conditionnement, de stockage, de transport) ;
- Outils/supports de communication et de valorisation auprès des vignerons ;
- Outils/supports de communication à l'externe ;
- Dépenses de personnels affectés au projet ;
- Les amortissements d'équipements et de matériels de recherche / de tests ;
- Les dépenses de sous-traitance confiées à des laboratoires, à des fournisseurs, à des consultants chargés d'accompagner le projet.

Voici des exemples de dépenses non éligibles :

- Financement de trésorerie ou de besoins en fonds de roulement d'exploitation ;
- Dépenses sans rapport avec le projet et/ou démesurées / inconsidérées au regard du projet ;
- Dépenses déjà financées par une autre aide financière.

**Le financement d'Adelphé ne pourra pas dépasser 50 000 euros hors taxes par projet.**

# Annexe 1 Template de réponse

## 1) Description du projet

Nom de l'entité postulante :	
Nom du projet :	
Description détaillée du projet (préciser poids actuel et poids ciblé) :	
Description détaillée des étapes envisagées :	
Description des contraintes actuelles ou potentielles identifiées (sanitaires, technologiques, juridiques, etc.) :	
Motivations associées :	
Tonnages concernés / nombre de bouteilles concernés :	
Durée du projet (en mois) :	
Date cible de mise en marché possible :	
Coût total du projet hors taxes et répartition de celui-ci :	
Montant du financement demandé :	

## 2) Planning estimé

Exemple :

	Février 2025	Mai 2025	Octobre 2025	Janvier 2026	Février 2026
Étape 1					
Étape 2					
Étape 3					
Étape 4					

## 3) Porteurs du projet

### Renseignements administratifs et juridiques :

Nom du porteur de projet :	<input type="text"/>
Type d'entreprise : (cocher la case correspondante)	<input type="checkbox"/> Metteur en marché <input type="checkbox"/> Fabricant / Transformateur <input type="checkbox"/> Consultant <input type="checkbox"/> Syndicat professionnel <input type="checkbox"/> Autre, à préciser :
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal / Ville :	<input type="text"/>
N° SIRET :	<input type="text"/>

### Informations sur les personnes en charge du suivi du projet :

#### Suivi technique du projet – chef de projet :

NOM Prénom :	<input type="text"/>
Fonction :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>
Code postal / Ville :	<input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
E-mail :	<input type="text"/>

#### Suivi administratif & financier du projet (à compléter si différent du chef de projet) :

## Adelphi – Cahier des charges – Réduction du poids des bouteilles syndicales-collectives

NOM Prénom :

Fonction :

Adresse :

Code postal / Ville :

Téléphone :

E-mail :

Si des porteurs de projet supplémentaires participent au projet, merci de compléter les informations demandées pour chaque porteur de projet.

## Annexe 2 Annexe financière

**Important** : l'Annexe financière DISPONIBLE EN PIECE JOINTE et ICI ILLUSTRÉE sera intégrée dans le contrat et sera le document de référence pour le financement du projet par Adelphé.

Après sélection du projet, les porteurs de projet peuvent proposer à Adelphé une annexe modifiée à intégrer dans le contrat tant que le montant financé par Adelphé reste inchangé et que les règles de financement sont respectées. Adelphé aura alors 15 jours ouvrés pour accepter ou refuser cette modification.

ANNEXE & SUIVI FINANCIER DU PROJET				
Dépenses affectées directement & exclusivement à la réalisation du projet				
Nom de l'entreprise ( coordinatrice ) :		.....		
Nom du projet :		.....		
Repères temporels du projet	Début :	JJ/MM/AA	Fin :	JJ/MM/AA
Durée du projet en mois	0,0			
<b>PARTIE A REMPLIR POUR SIGNATURE DU CONTRAT</b>				
<b>BUDGET PREVISIONNEL</b>		réalisé le :		JJ/MM/AA
<b>A - EQUIPEMENT (Comptes comptables éligibles 20, 21, 23) [1]</b>				
Détail	Coût d'acquisition	Durée d'amortissement en mois	% d'utilisation pour le projet	Coût amortissement (Prévisionnel)
<i>(Donner la nature de l'équipement concerné)</i>	0,00 €	1,0	0%	0,00 €
<i>(Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)</i>	0,00 €	1,0	0%	0,00 €
<b>A - Sous-Total Equipement en € HT</b>				<b>0,00 €</b>
<b>B - PERSONNEL (Salaire brut chargé) (Compte comptable éligible 64) [2]</b>				
Détail	Salaire de référence mensuel	Nombre de jours	Coût total (Prévisionnel)	
<i>(Donner le détail des personnels par niveau de qualification)</i>	0,00 €	0	0,00 €	
<i>(Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)</i>	0,00 €	0	0,00 €	
<b>B - Sous-Total Personnel en €</b>			<b>0,00 €</b>	

<b>C - FONCTIONNEMENT (Comptes comptables éligibles 60, 61 et 62) [3]</b>			
Détail	Nombre ou coût d'achat	Coût unitaire ou taux d'usage	Coût total (Prévisionnel)
Consommables	0	0,00	0,00 €
Services extérieurs (prestations de services et sous-traitance) (à détailler : cf [3]) (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
Autres dépenses (documentation, reproduction...)	0	0,00	0,00 €
<b>c - Sous-Total en € HT</b>			<b>0,00 €</b>
Frais de déplacement (Préciser nombre et nature) (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
<b>d - Sous-Total en € HT</b>			<b>0,00 €</b>
<b>C - Sous-Total Fonctionnement en € (c+d) HT</b>			<b>0,00 €</b>
<b>D - AUTRES MOYENS INTERNES</b>			
Détail	Nombre ou durée	Coût unitaire	Coût total (Prévisionnel)
Analyses réalisées	0	0,00	0,00 €
Frais de mobilisation d'outils de production [4] (Insérer une ligne au-dessus si nécessaire)	0	0,00	0,00 €
<b>D - Sous-Total Autres moyens internes en € HT</b>			<b>0,00 €</b>
<b>A + B + C + D : DEPENSES EXCLUSIVEMENT AFFECTÉES AU PROJET</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Frais généraux de gestion [5]</b> (Taux à préciser en colonne C : <b>4 % maximum</b> du coût total du projet)		0%	0,00 €
<b>TOTAL PREVISIONNEL GENERAL en €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Validation des comptes par un Expert comptable ou un CAC en €</b>			<b>0,00 €</b>

**Précision sur les justificatifs qui seront demandées à chaque facturation :**

- Pour les dépenses d'équipement, les factures et les tableaux d'amortissement
- Pour les dépenses de personnel, un tableau de suivi des temps avec la fonction des personnes mobilisées sur le projet
- ...